



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

automobiles

Question écrite n° 115079

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la récente note d'analyse rédigée par le Centre d'analyse stratégique concernant la voiture de demain. Les auteurs de cette note préconisent « de poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules à moteur thermique par un durcissement de la réglementation : les émissions de CO2 devront être limitées, dès que possible, à 70 g/km pour les parcs de véhicules neufs de tourisme ». Il souhaite donc qu'il lui indique s'il entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115079

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8012

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)